

Policier municipal

Offre n° O084250919000219

Publiée le 24/11/2025



Synthèse de l'offre

Employeur : Commune d apt

Lieu de travail : Place gabriel peri, Apt (Vaucluse (84))

Poste à pourvoir le : Dès que possible

Type d'emploi : Emploi permanent - vacance d'emploi

Motif de vacance du poste

Poste vacant suite à une mutation vers autre collectivité

Nombre de postes : 3

Détails de l'offre

Famille de métiers : Prévention et sécurité publique > Police municipale

Grade(s) recherché(s) : Gardien brigadier
Brigadier-chef principal

Métier(s) : [Policier ou policière municipal](#)

Ouvert aux contractuels : Poste à pourvoir prioritairement par voie statutaire

Temps de travail : Temps complet

Descriptif de l'emploi :

Le policier municipal exécute les missions de police administrative et judiciaire relevant de la compétence du Maire en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique.

Le travail de la police municipale se fait en coordination avec les autres forces de police et de gendarmerie.

Il assure également une relation de proximité avec la population.

Le respect de la déontologie, le sens du service public et des relations avec les usagers sont indispensables à l'exercice du métier.

Missions / conditions d'exercice :

- Assurer la médiation et la prévention de la délinquance ;
- Assurer la surveillance des quartiers et lieux publics ;
- Réguler le stationnement et gérer la mise en fourrière des véhicules abandonnés ;
- Constater par procès-verbal, les contraventions au code de la route ;
- Gérer les foules lors de manifestations ;
- Seconder, dans leurs fonctions, les officiers de police judiciaire ;
- Rédiger et transmettre les documents professionnels à chaque intervention.

Profils recherchés :

- SAVOIRS :

Connaître les pouvoirs de police du maire et les attributions des administrations ainsi que les pouvoirs et les attributions des services de la sécurité et de la justice.

Connaître les acteurs et les intervenants de la sécurité et de la prévention.

Maîtriser le fonctionnement des administrations et établissements publics, les instances, processus et circuits décisionnels.

Appliquer les techniques de communication, de gestion de conflit, de médiation ainsi que les techniques d'interpellation.

Appliquer les techniques de neutralisation des armes et animaux dangereux.

- SAVOIR FAIRE :

Appliquer et contrôler le respect des pouvoirs de police du maire sur son territoire d'intervention.

Informier préventivement les administrés de la réglementation en vigueur.

Recueillir des renseignements, les transmettre à la hiérarchie et suivre les résultats.

Analyser rapidement une situation ou des événements imprévus.

Rendre compte, par écrit ou par oral, à l'autorité supérieure des événements survenus pendant le service et des dispositions prises.

Etablir et rédiger correctement des rapports d'activités, des comptes rendus de mission d'îlotage et de prévention.

Développer l'information et le dialogue auprès de la population.

Appliquer les consignes visant au maintien de l'activité et de la sûreté des locaux, des agents du service et du public accueilli.

- **SAVOIR ÊTRE :**

Savoir faire preuve de pédagogie, psychologie, maîtrise de soi, discrétion et de disponibilité ;

Savoir faire preuve de fermeté et d'intégrité ;

Respecter son devoir de probité ;

Contact et modalités de candidature

Contact : 0490740034

Informations complémentaires :

Les candidatures sont composées des documents suivants :

- une lettre de motivation,
- un CV à jour,
- de la copie du dernier arrêté de situation ou de l'attestation de réussite au concours de gardien-brigadier,
- des attestations de formation suivies au cours des 2 dernières années.

Le courrier est adressée à Madame le Maire d'APT.

Des renseignements peuvent être pris auprès du chef de la police municipale d'Apt, Monsieur Jérôme RIGARD (jerome.rigard@apt.fr / numéro du poste : 04.90.74.00.13)

Page de candidature en ligne : <https://www.emploi-territorial.fr/candidature/o084250919000219-policier-municipal>

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.